



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

Arrêté n° 2024 – 126 du 3 octobre 2024

**fixant la liste d'aptitude du concours externe pour le recrutement des techniciens
du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « technique »
de la fonction publique communale**

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs (notamment les articles 4, 31 et 40) ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 408 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programmes des épreuves du concours de recrutement des techniciens dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 3 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/708/DIRAJ/BAJC du 4 juillet 2023 modifié fixant, au titre de l'année 2023 la répartition des postes offerts aux concours externe et interne de recrutement du cadre d'emplois « maîtrise » au grade de technicien pour les spécialités administrative et technique de la fonction publique communale ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°11-2023 du 23 mai 2024 approuvant l'ouverture des concours de recrutement des techniciens pour les spécialités administrative et technique de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du président du CGF n° 2023-058 du 15 décembre 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un concours externe pour le recrutement dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) au grade de « technicien » de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du président du CGF n° 2024-054 du 28 mars 2024 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne du recrutement des techniciens ouverts au titre de l'année 2024 du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

- Vu** l'arrêté du président du CGF n° 2024-057 du 8 avril 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves du concours externe pour le recrutement des techniciens du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du président du CGF n° 2024-107 du 13 août 2024 fixant la liste des candidats admissibles aux épreuves d'admission du concours externe pour le recrutement des techniciens du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** le règlement général des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par la délibération n°10-2023 du conseil d'administration du CGF le 23 mai 2023 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion du jury du 3 octobre 2024, déclarant la liste des candidats admis.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste d'aptitude annexée au présent arrêté au titre de l'année 2024, du concours externe pour le recrutement des techniciens du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « technique » de la fonction publique communale, sont déclarés admis par ordre alphabétique.

Article 2 :

Conformément à l'article 43 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 susvisée, la liste d'aptitude est valable sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. Sa validité cesse automatiquement au terme d'un délai de deux ans à compter de la proclamation des résultats ou, si aucun concours n'a été organisé dans ce délai, jusqu'à la date d'organisation d'un nouveau concours.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française, sur le site internet et du Centre de gestion et de formation et affiché dans les locaux du Centre de gestion et de formation.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 5 :

Le directeur général des services du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le

03 OCT. 2024

Le président
M. René TEMEHARO-PAHUIRI





République française
Polynésie française

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE
DE L'ARRÊTE N°2024-126 DU 3 OCTOBRE 2024
CONCOURS DE TECHNICIENS
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
- SESSION 2024 -

Liste d'aptitude fixant les candidats admis
par ordre alphabétique

Voie : EXTERNE / Spécialité : TECHNIQUE

Nombre de candidats admis : 22

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
13930	AUBELLE	Teapo	Serge
13979	BONGAIN	Sonia	Alexandra, Lien-Châu
12665	FAITO	Hoani	Louisa, Cindy
11885	HUNTER	Wyatt	Thomas, Tevita, Iotua
12161	LI CHAO	Teuira	Patrick
13798	MAAMAATUAIHUTAPU	Teheiarai	Mike
11763	ORY	Eric	Michel
10753	PATER	Nil	Ariitaata
12110	PATU	Amanda	Poeterai
13693	PITON	Teheitoanui	Manoarii, Tevaitaaroa, Charles
12008	POUIRA	Teivitu	Graeme, Wilm
10453	PUCHON	Gérald	Raiarii, Chong, Ken-Yin
11269	ROESTAM	Jessica	Laura, Margareth
12762	ROOPINIA	Teiva	Boris, Philippe
12424	SALMON	Hiva	Rasmus, Winfred
11795	SHAN	Michael	Donavan, Teikinui
11253	SUE	Mataoa	Olivier, René
13067	TANERII	Huiata	Jeffrey
11991	TEIHOTAATA	Poerava	Miranda, Micheline
10562	TUPUAI	Lahaina	Maliana
12551	U-FA	Tess	Vanina
13776	ZEDEK	Tevai	Mickaela